



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12580
1er mars 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 1er MARS 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BOTSWANA AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de porter d'urgence à son attention les renseignements contenus dans le document joint en annexe à la présente lettre, concernant la dernière attaque perpétrée à l'encontre de la République du Botswana par les forces armées du régime illégal de la Rhodésie du Sud, attaque qui s'est soldée par des pertes humaines et matérielles.

Comme bien d'autres auparavant, cette attaque a été lancée, sans la moindre provocation de la part du Botswana, à l'intérieur de ses frontières, ce qui constitue une nouvelle violation flagrante de l'intégrité territoriale de la République du Botswana.

De fait, en lançant ces attaques, le régime de Ian Smith, outre qu'il défie la communauté internationale, marque avec arrogance son refus d'accepter une solution négociée au problème rhodésien. En outre, en violant sans cesse l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, Ian Smith cherche à internationaliser le conflit qui oppose son régime illégal au peuple du Zimbabwe.

La communauté internationale ne saurait rester indifférente à cet état de choses. Au contraire, elle devrait se ranger aux côtés du Botswana à l'heure où il en a le plus besoin, conformément à l'esprit des résolutions 403 (1977) et 406 (1977) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil, entre autres choses, lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide le Botswana à faire face à l'agression rhodésienne.

Le Gouvernement de la République du Botswana serait obligé au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Annexe

Déclaration faite devant l'Assemblée nationale, le 28 février 1978,
par le Vice-Président de la République du Botswana, M. G. K. J. Masire,
au sujet des attaques perpétrées par les forces armées du régime
illégal de la Rhodésie du Sud contre la République du Botswana

J'ai le triste devoir d'annoncer à cette honorable Assemblée la mort de 15 de nos jeunes soldats survenue hier au soir à Lesoma, localité située à 13 kilomètres environ de Kazungula. Huit soldats ont été blessés - trois d'entre eux grièvement - et sept autres ont disparu. En outre, trois civils ont été tués.

Trente soldats avaient été envoyés de Kazungula dans trois véhicules pour vérifier une information selon laquelle un nombre important de soldats rhodésiens, principalement des Blancs, se trouveraient dans la région. Cette information provenait de deux jeunes gens qui les accompagnaient. Nos soldats n'ont pas rencontré de Rhodésiens à l'endroit où leur présence avait été signalée. A leur retour, sur la route principale allant de Nata à Kazungula, à près d'un kilomètre de la frontière entre le Botswana et la Rhodésie, ils sont tombés dans une embuscade et ont été surpris dans leurs véhicules par des membres des forces de sécurité rhodésiennes. Les Rhodésiens ont prétendu que nos soldats luttait aux côtés de combattants de la liberté du Zimbabwe dans la région, ce qui est un mensonge grossier. Aucun combattant de la liberté n'a été vu par les forces armées du Botswana. A la suite de l'attaque, les trois véhicules ont été incendiés. Quelques survivants ont réussi à retourner à Kazungula à pied. Des renforts ont été envoyés pour ramasser le restant des blessés et les morts.

D'après de nouveaux rapports, de nombreuses unités rhodésiennes auraient été massées aujourd'hui du côté rhodésien de la frontière à Kazungula, où la situation est extrêmement tendue.

Monsieur le Président, tous les membres des forces armées du Botswana ont reçu l'ordre exprès de ne pas pénétrer en territoire rhodésien, de ne provoquer aucun incident avec les forces de sécurité rhodésiennes et de ne tirer que pour se défendre. Ces ordres ont été scrupuleusement respectés. Nous nous sommes également tenus à notre politique bien connue qui consiste à ne pas permettre que notre territoire serve de base pour lancer des attaques contre les pays voisins. Je ne sais donc que penser des raisons qui ont motivé l'agression brutale et injustifiée dont nous avons fait l'objet et qui ne peut être que le fait d'un régime dément qui prétend négocier un règlement pacifique à Salisbury pendant que ses agents massacrent les ressortissants de pays voisins à l'intérieur même de ces pays.

Monsieur le Président, nous avons persévéré dans la voie que nous nous sommes tracée, en dépit des atteintes fréquentes et continues portées à notre souveraineté par le régime illégal. Nos pires détracteurs eux-mêmes ne peuvent nous accuser d'avoir manqué de longanimité. Toutefois, le moment est venu pour nous de revoir nos politiques et notre manière d'envisager le problème rhodésien, ce que nous ferons sans plus attendre. Pour l'immédiat, nous avons décidé de fermer notre poste-frontière avec la Rhodésie à Kazungula.